

Le **lundi 3 février**, deux mille vingt-cinq, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure tenue à 19h30, à la salle publique de l'hôtel de ville à laquelle sont présents :

Les conseillers Richard Desbiens, Gaston Arsenault, Maurice Chicoine et Jean-Charles Arsenault et la conseillère Manon Bourdages, sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Gagnon.

1. Adoption de l'ordre du jour :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025.

2. Approbation du procès-verbal :

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

3. Présentation des comptes :

- 3.1 Approbation des comptes au 31 janvier 2025
3.2 Période de questions sur les comptes.

4. Administration générale :

- 4.1 Plan de gestion pour la cueillette des mollusques – Autorisation de signature
4.2 Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) – Adoption de la programmation finale
4.3 Approbation du budget 2025 de l'OMH
4.4 Vente pour non-paiement des taxes – Autorisation de représentation
4.5 Liste des donateurs et rapports de dépense des candidats lors de l'élection du 10 novembre 2024 – Dépôt
4.6 Entente avec les Appartements Louisbourg – Autorisation
4.7 Reddition de compte pour le programme Prabam – Autorisation
4.8 Programmation pour la TECQ 2024-2028 – Approbation
4.9 Appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation
4.10 Soutien à Poste Canada
4.11 Demande de commandite de l'Association de fibromyalgie – Autorisation
4.12 Demande de commandite de la Fondation Linda LeMore-Brown – Autorisation
4.13 Système de caméra pour la salle du conseil – Autorisation d'achat
4.14 Remplacement d'un surpresseur aux étangs aérés – Autorisation d'achat
4.15 Cuisinière à l'hôtel de ville – Autorisation d'achat
4.16 Système de caméra de surveillance au parc Louisbourg – Autorisation d'achat
4.17 Mise à jour d'ordinateurs – Autorisation d'achat

5. Travaux publics

- 5.1 Appel d'offres pour une chargeuse-rétrocaveuse – Autorisation

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

- 6.1 Remplacement de la glissoire au parc Louisbourg – Autorisation
6.2 Entente avec le hockey mineur – Autorisation de signature
6.3 Création d'un poste de préposé de nuit

- 6.4 Pont payant par les étudiants – Autorisation
- 6.5 Aide financière pour la tenue des fêtes acadiennes 2024 – Autorisation

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt.
- 7.2 Demande de PIIA pour le 136 Beaubassin
- 7.3 Demande de dérogation mineure pour un lotissement – Consultation publique
- 7.4 Demande de dérogation mineure pour un lotissement – Décision

8. Autres

- 8.1 Correspondances.
- 8.2 Période de questions.
- 8.3 Levée de l'assemblée du 3 février 2025.

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025

2025-02-28

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que proposé.

2. Approbation du procès-verbal

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

2025-02-29

Il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

3. Présentation des comptes

- 3.1 Approbation des comptes au 31 janvier 2025 - Autorisation

2025-02-30

Il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés pour la période se terminant le 31 janvier 2025, d'une somme de 74 343\$ et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes à payer d'une somme de 123 458,27 \$, pour des déboursés totaux de 197 801,27 \$. La liste des comptes est disponible pour consultation en tout temps à l'hôtel de ville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussigné, André Pineault, directeur général et greffier, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses ci-haut mentionnées.

André Pineault, directeur général et greffier

3.2 Période de questions sur les comptes

Le maire, Monsieur Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assistance sur les comptes.

4. Administration générale :

4.1 Plan de gestion pour la cueillette des mollusques – Autorisation de signature

2025-02-31

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Huitres Baie-des-Chaleurs » a déposé une demande d'autorisation auprès de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada pour la réalisation de son projet de production d'huitre au large de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QU'Environnement Canada demande à la Ville de Bonaventure de signer un plan de gestion, qui exige que la ville avise Environnement Canada lors de tout débordement des stations de pompage 1 à 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne pourra être autorisé sans que la ville s'engage dans ce plan de gestion;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bonaventure le plan de gestion rédigé par Environnement Canada.

4.2 Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) – Adoption de la programmation finale

2025-02-32

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

4.3 Approbation du budget 2025 de l'OMH

2025-02-33

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le budget 2025 de l'office municipal d'habitation de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit approuver le budget de l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE la Ville rembourse 10% des dépenses en administration, conciergerie et entretien des immeubles;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget 2025 de l'OMH Baie des Chaleurs.

4.4 Vente pour non-paiement des taxes – Autorisation de représentation

2025-02-34

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables n'ont pas payé la totalité de leur compte de taxes pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bonaventure demandera à la MRC de Bonaventure de procéder à la vente de ces immeubles pour récupérer les taxes dues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC pour agir pour et au nom de la Ville de Bonaventure lors de ces ventes pour taxes;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur François Bujold, directeur général, greffier-trésorier ou Madame Lynn Fortin, responsable des finances et de l'administration de la MRC de Bonaventure à représenter la Ville de Bonaventure et à enchérir en son nom lors de la vente pour taxes municipales du jeudi 10 avril 2025 à la MRC de Bonaventure.

4.5 Liste des donateurs et rapports de dépense des candidats lors de l'élection du 10 novembre 2024 - Dépôt

Comme le prévoit la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier et président d'élection dépose au conseil la liste des donateurs et les rapports de dépense des candidats lors de l'élection du 10 novembre 2024.

4.6 Entente avec les Appartements Louisbourg - Autorisation

2025-02-35

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la SHQ a été renouvelée par la résolution 2024-06-529 pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la SHQ pour l'aide au logement s'est élevée à 16 959\$ pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la ville est établie à 10% de celle de la SHQ;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer aux Appartements Louisbourg un montant de 1 695\$, soit 10% de la contribution de la SHQ pour l'aide au logement;

QUE ce montant soit financé à même les activités financières.

4.7 Reddition de compte pour le programme PRABAM

2025-02-36

CONSIDÉRANT QUE la ville a déposé une demande d'aide dans le cadre du programme PRABAM, visant l'entretien des bâtiments municipaux, autres que sportifs;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la ville de Bonaventure confirme la réalisation des travaux visés dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE soit mandatée la firme RCGT pour réaliser un rapport d'audit validant la reddition de compte finale.

4.8 Programmation pour la TECQ 2024-2028 - Approbation

2025-02-37

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Bonaventure s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Bonaventure s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

4.9 Appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles – Autorisation

2025-02-38

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte des matières résiduelles prend fin en juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à déposer pour et au nom de la Ville de Bonaventure un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le renouvellement d'un contrat de trois ans pour la collecte des matières résiduelles.

4.10 Soutien à Poste Canada

2025-02-39

CONSIDÉRANT QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que

cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

CONSIDÉRANT QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

CONSIDÉRANT QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE les mémoires sont acceptées, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

CONSIDÉRANT QU'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Bonaventure transmette une copie de la présente résolution au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

4.11 Demande de commandite de l'association de fibromyalgie – Autorisation

2025-02-40

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une demande de commandite de la part de l'association de fibromyalgie Matapédia/Percé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une maladie qui touche 2,2% des Canadiens, dont des personnes de notre entourage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir le démarrage de cette association;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un don de 100\$ à l'association de fibromyalgie Matapédia/Percé;

QUE cette somme soit prise à même les activités financières.

4.12 Demande de commandite de la Fondation Linda LeMore-Brown

2025-02-41

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une demande de commandite de la part de la Fondation Linda LeMore-Brown;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir cette fondation qui fournit une aide aux personnes de la MRC de Bonaventure, atteintes d'un cancer, et qui ont à se déplacer pour leur traitement;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de financement est un tournoi de curling organisé à New Carlisle;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 100\$ à la Fondation Linda Lemore-Brown pour l'organisation d'un tournoi de curling à New Carlisle dans le but de ramasser des fonds pour la fondation;

QUE cette somme soit prise à même les activités financières.

4.13 Système de caméra pour la salle du conseil – Autorisation d'achat

2025-02-42

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé un contrat à Televag, d'une durée de 12 mois, pour la diffusion en différé des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce contrat est de 3 600\$/an;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement sur la régie interne des séances du conseil (R2024-787), les séances du conseil doivent être captées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place un système de caméra, permettant la diffusion des séances publiques en direct sur ses plateformes, et ce, gratuitement;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat d'un système de caméra auprès de Solution info-média, au montant de 1 607,83 avant les taxes;

QUE cette somme soit financée au fonds de roulement, amorti sur une période de cinq ans.

4.14 Remplacement d'un surpresseur aux étangs aérés – Autorisation

2025-02-43

CONSIDÉRANT QU'un des trois surpresseurs de l'usine de traitement des eaux usées doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE ce surpresseur ne peut être réparé;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer de respecter nos obligations concernant le niveau de traitement des eaux usées que la Ville déverse dans la rivière Bonaventure, il est essentiel d'avoir un troisième surpresseur à l'usine de traitement;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat d'un surpresseur chez Groupe Voyer, pour un montant de 10 111,99\$ avant taxes;

QUE cette somme soit financée par la TECQ 2024-2028.

4.15 Cuisinière à l'hôtel de ville – Autorisation d'achat

2025-02-44

CONSIDÉRANT QUE la cuisinette du rez-de-chaussée a été conçue pour recevoir une cuisinière;

CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil est fréquemment louée par des particuliers pour des occasions où il serait nécessaire d'avoir une cuisinière;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat d'une cuisinière, pour un montant de 1 263,58\$, avant taxes, chez Meublek;

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement, sur un amortissement de cinq ans.

4.16 Système de caméras de surveillance au parc Louisbourg

2025-02-45

CONSIDÉRANT QUE les installations du parc Louisbourg sont fréquemment vandalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces méfaits ont un coût important pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville croit que l'installation d'un système de surveillance par caméra pourrait avoir un effet dissuasif auprès des malfaiteurs;

À CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat et l'installation d'un système de surveillance par caméra, au montant total de 4 644,04\$, avant taxes, auprès de Solution info-Média;

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement, sur un amortissement de cinq ans.

4.17 Mise à jour d'ordinateurs – Autorisation d'achat

2025-02-46

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une vingtaine d'ordinateurs, dans tous les départements de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile d'un ordinateur est de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de procéder au remplacement de 2 ordinateurs par an, à tous les ans, plutôt que procéder à un remplacement de masse;

À CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à procéder à l'achat de deux ordinateurs, pour un montant total de 2 760\$, avant taxes, auprès de Solution Info-Média;

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement, sur un amortissement de cinq ans.

5. Travaux publics

5.1 Appel d'offres pour une chargeuse-rétrocaveuse -Autorisation

2025-02-47

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une chargeuse-rétrocaveuse (pépine) de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du véhicule-outil le plus utilisé par le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien requis pour maintenir la pépine en état et demeurer sécuritaires sont importants;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier à déposer un appel d'offres sur SAEO pour le remplacement de la chargeuse-rétrocaveuse.

6. Loisirs, culture, tourisme et vie communautaire

6.1 Remplacement de la glissoire au parc Louisbourg – Autorisation d'achat

2025-02-48

CONSIDÉRANT QUE la glissoire faisant partie du module de jeux au parc Louisbourg a été vandalisée à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette glissoire n'a toujours pas été remplacée;

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux sont construits sur mesure et que seul le fabricant du module de jeux peut fournir une glissoire adaptée à ce module de jeux;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire à procéder à l'achat d'une glissoire, au montant de 3 142,14\$, taxes en sus, chez l'entreprise Jambette;

QUE cette somme soit financée à même le fonds de roulement, sur un amortissement de 5 ans.

6.2 Entente avec le hockey mineur – Autorisation de signature

2025-02-49

CONSIDÉRANT l'entente signée en février 2024 entre l'Association du hockey mineur et la Ville de Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE malgré que le texte de l'entente prévoit un renouvellement automatique, le contenu de cette entente n'a pas été rédigé dans un esprit général pouvant se renouveler annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire poursuivre son soutien au hockey mineur;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des loisirs, tourisme et vie communautaire à signer l'entente déposée avec l'association du hockey mineur.

6.3 Création d'un poste de préposé de nuit

2025-02-50

CONSIDÉRANT QUE la ville embauche, chaque été, une entreprise privée pour assurer la surveillance du camping Beaubassin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère procéder à la création d'un poste de préposé de nuit au camping, plutôt que de confier ce travail à une entreprise privée;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des employés de la Ville de Bonaventure a été avisé de cet ajout;

À CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la création d'un poste de préposé de nuit au camping Beaubassin;

QUE les conditions de travail soient celles prévues dans la description soumise.

6.4 Pont payant par les étudiants – Autorisation

2025-02-51

CONSIDÉRANT QUE les élèves des écoles primaires et secondaires désirent réaliser des ponts payant durant deux fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'argent ramassé sera utilisé pour financer des voyages de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la Ville fournira les équipements de sécurité nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les activités seront sous la responsabilité et la surveillance directe d'adultes responsables;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'un pont payant durant deux fins de semaine, à l'intersection des rues Louisbourg, Boishébert et Acadie.

6.5 Aide financière pour la tenue des fêtes acadiennes 2024 – Autorisation

2025-02-52

CONSIDÉRANT QUE le musée acadien a fait une demande d'aide financière à la Ville en février 2024 pour une aide financière à la tenue des fêtes acadiennes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande visait une aide pour 3 années, de l'ordre de 12 000\$ en 2024, 14 000\$ en 2025 et 16 000\$ en 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a jamais été présentée au conseil avant le mois de janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a des montants résiduels dans les politiques culturelles de 2021-2023 et de 2024;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'une somme de 12 000\$ au musée acadien pour le soutien aux fêtes acadiennes pour l'année 2024;

QUE cette somme soit prise dans le résiduel des politiques culturelles de 2021-2023 et de 2024.

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel sur l'émission des permis – Dépôt

La directrice du service de l'urbanisme dépose aux membres du conseil municipal, pour considération, le rapport mensuel du mois de novembre 2024.

7.2 Demande de PIIA pour le 236 Beaubassin - Décision

2025-02-53

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 136 Beaubassin a déposé une demande de permis pour la rénovation majeure de son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà refusé une demande pour le même immeuble, mais que le projet maintenant déposé a été amélioré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que le projet respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande de plan d'intégration et d'implantation architecturale déposée pour le 136 Beaubassin.

7.3 Demande de dérogation mineure pour un lotissement – Consultation publique

À la demande du maire, le directeur général et greffier explique aux personnes présentes la demande de dérogation mineure et demande si des personnes désirent s'exprimer sur cette demande. La demande vise à permettre la réduction de la profondeur minimale d'un terrain sur la rue des Peter pour la construction d'un jumelé.

7.4 Demande de dérogation mineure pour un lotissement – Décision

2025-02-54

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit que la profondeur minimale d'un terrain, situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, est de 40,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur des lots proposés est de 35,94 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de rendre ce terrain inconstructible, ce qui constitue un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme; que le fait d'accorder cette demande ne peut avoir d'impact sur une propriété voisine; que le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la ville a tenu une consultation publique sur cette demande, séance tenante, et qu'aucune personne n'a apporté d'élément nouveau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

À CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaston Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure 2025-01, comme demandé.

8. Autres

8.1 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

8.2 Période de questions

Le maire, Pierre Gagnon, répond aux questions de l'assemblée.

8.3 Levée de l'assemblée ordinaire du 3 février 2025

2025-02-55

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du 3 février 2025 soit levée.

Pierre Gagnon
Maire

André Pineault
Directeur général et greffier

Je, Pierre Gagnon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.